

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 10 AVRIL 2024**

Délibération N° 17/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix avril à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur première convocation, s'est réuni au centre des congrès rue Jean Monard, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOLET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme Céline NOEL LARDIN, Mme France BRUYERE, M André GRANGER, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	11
Votants	11

Attribution de l'accord cadre mono attributaire à bons de commande relatif à la fourniture et à la gestion de titres restaurant – groupement de commande ville CCAS

Le CCAS de la ville d'Aix-les-Bains a constitué avec la ville un groupement de commande concernant la prestation de fourniture et de gestion de titres restaurant.

Ce marché comprend 1 lot unique.

La consultation a été publiée le 11/11/2023 au BOAMP et le 14/11/2023 au JOUE et sur le site internet de la ville. L'accord cadre est conclu pour une durée minimum de 1 an et est susceptible d'être reconduit 3 fois 1 année.

L'accord cadre est passé selon les dispositions des articles L2162-1 et 2162-6 du code de la commande publique.

Les montants annuels maximums sont les suivants :

Ville 750 000,00 HT€

CCAS 60 000,00 HT €

La date limite de remise des offres était fixé au 18/12/2023 12h00. La CAO s'est réunie le 26 mars 2024 à 17h00 et décide au vu du rapport d'analyse des offres, des candidatures et des classements des offres d'attribuer l'accord cadre mono attributaire à bons de commandes à :

PLUXEE France – SA 32 rue Blanche 75009 PARIS

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise à l'unanimité le Président à signer les pièces du marché avec le prestataire désigné ci-dessus et à prendre toutes les mesures administratives nécessaires dans ce cadre.

Ont voté pour : 10 voix
Fait à Aix les Bains, le 12/04/2024

Acte rendu exécutoire le 19/04/2024
Après envoi à la Préfecture le 19/04/2024
Et publication du 19/04/2024

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Michelle



Michelle BRAUER